

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Cadre :

Les présentes conditions générales de vente ont été rédigées par la s.a.r.l. Elodie Boyer Conseil. Elles font références au cadre obligatoire de la réglementation en vigueur, à savoir :

- Le code du commerce et notamment son article L 441-6
- Le code de la consommation et notamment son article L 134-1
- Aux directives de la Banque Centrale Européenne s'agissant du taux « refi ».

Droits :

La s.a.r.l. Elodie Boyer Conseil cède pour une exploitation commerciale normale les droits de reproduction et de représentation de ses créations pour tous supports et par tous procédés pour la durée des droits en cause. Toutefois certaines créations ou certains éléments de création qui auraient été réalisés par des tiers (hors sous-traitants) tels que des photographes, des illustrateurs, des rédacteurs, des traducteurs ou par tout autre professionnels pouvant revendiquer une propriété intellectuelle auxquels il aura été fait appel, sont susceptibles de faire l'objet d'une cession plus limitée. Les conditions particulières de cette cession seront alors portées à la connaissance du client par information séparée des présentes conditions générales de vente. Les droits sur les créations non retenues ou impayées, restent la propriété de la s.a.r.l. Elodie Boyer Conseil. Les droits sur des créations complémentaires dont le client voudrait faire l'acquisition feront l'objet, en cas d'accord sur le principe et sur les modalités de la cession, d'une facturation complémentaire.

Prestations :

La s.a.r.l. est une société de prestation de services. Ses honoraires correspondent uniquement à du conseil et à de la création spécifiques à son métier. Sont donc exclus de ses devis les frais divers et périphériques (déplacement, coursier, affranchissement, impression, maquettes, communications, etc.).

Garanties :

Si au cours de l'exécution de sa prestation par la s.a.r.l. Elodie Boyer Conseil ou postérieurement à l'acceptation d'une création par le client, cette création se révélait inexploitable dans un délai raisonnable, la s.a.r.l. Elodie Boyer Conseil ne pourrait être tenue que de proposer une nouvelle solution. La s.a.r.l. Elodie Boyer Conseil facturerait alors les frais techniques de cette nouvelle création. Les recherches d'antériorité éventuelles sont effectuées sous la responsabilité du client. La s.a.r.l. Elodie Boyer Conseil ne peut être tenue responsable des inerties dues aux mécaniques internes du client entre la validation du projet, son dépôt légal et son utilisation. La s.a.r.l. Elodie Boyer Conseil garantit le client contre toute réclamation qui pourrait provenir des ses propres ressources humaines ou des sous-traitants auxquels elle aurait fait appel pour la réalisation d'une création.

Devis :

Les devis produits par la s.a.r.l. Elodie Boyer Conseil sont valables à la date de leur établissement et pour une durée de trois mois. Passée cette durée ils sont susceptibles d'être révisés. Les budgets prévisionnels, les planning de travaux, les calendriers de livraison sont affinés si nécessaire ou reconfirmés sous forme de devis complémentaires détaillés, préalablement à l'engagement des travaux demandés par le client. En l'absence de contestation préalable à l'engagement des travaux, les devis seront considérés comme acceptés.

Information et confidentialité :

Le client s'engage à fournir en temps utile à la s.a.r.l. Elodie Boyer Conseil toutes les informations nécessaires au bon accomplissement de sa prestation. La teneur et la véracité des informations transmises restent la responsabilité du client. La s.a.r.l. Elodie Boyer Conseil s'engage à conserver son caractère confidentiel à toutes informations fournies par le client dès lors qu'elles présentent un caractère stratégique. Ce caractère stratégique sera précisé par le client par voie formelle ou par voie orale.

Commandes :

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent à toutes les ventes de la s.a.r.l. Elodie Boyer Conseil. En acceptant les devis émis par la s.a.r.l. Elodie Boyer Conseil, le client (personne morale uniquement) accepte les présentes conditions générales de vente et renonce à toutes ses conditions générales d'achat si elles existent.

Conditions de règlement :

Le règlement des factures émises à son profit par la s.a.r.l. Elodie Boyer Conseil au client peut être effectué soit par chèque, soit par virement bancaire. La s.a.r.l. Elodie Boyer Conseil n'accepte aucun versement en espèces.

Acompte :

Dès l'acceptation du ou des devis dûment authentifié(s) par son ou ses clients un acompte correspondant à 50% du montant hors taxes de la facture finale sera demandé au client par la s.a.r.l. Elodie Boyer Conseil. Une facture d'acompte sera émise et payable à réception. Le versement de cet acompte est un préalable nécessaire au démarrage des travaux. Cependant, dans la mesure où les projets seraient segmentés en phases distinctes, chaque phase étant chiffrée séparément, la s.a.r.l. Elodie Boyer Conseil se réserve le droit de demander à son ou ses clients le versement d'un acompte de 50% limité à certaines phases uniquement.

Sommes dues :

Chaque phase de travail entamée par la s.a.r.l. Elodie Boyer Conseil est due en intégralité.

Délais de paiement :

Les délais de paiement peuvent être librement fixés entre les parties. Toutefois en cas d'absence de précision dans le devis ou dans les bons de commandes rédigés soit par la s.a.r.l. Elodie Boyer Conseil ou par son ou ses clients, le prix de la prestation réalisée devra être payé au plus tard au trentième jour suivant l'exécution de la prestation ou l'émission de la facture.

Pénalités de retard :

La s.a.r.l. Elodie Boyer Conseil se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard si les sommes dues par son ou ses clients sont versées après la date de paiement exigible figurant sur la facture. Les pénalités exigibles seront alors calculées conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux recommandations de la Banque Centrale Européenne (BCE) et à la détermination du taux « refi ». Elles sont alors exigibles dès le trente unième jour suivant l'émission de la facture.

Articles L441-3 et L441-6 du code du commerce :

Conformément aux articles du code du commerce sus-visés, et depuis le 1er janvier 2013, une indemnité de 40€ pourra être demandée et perçue par la s.a.r.l. Elodie Boyer Conseil en cas de retard de paiement sur chaque facture émise par nos soins. Cette indemnité vient s'ajouter aux pénalités de retard habituellement exigibles. Cette indemnité n'est pas soumise à TVA.

Escompte :

En cas de paiement anticipé, aucun escompte ni aucune réduction ou remise ne sera accordé au client par la s.a.r.l. Elodie Boyer Conseil.

Contestations :

Pour toutes contestations relatives aux ventes réalisées par la s.a.r.l. Elodie Boyer Conseil et à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de ventes, les parties entendent s'en remettre à la juridiction compétente des Tribunaux de Paris, statuant selon les dispositions en vigueur des Lois et Règlements de l'État Français.

Fait à Paris le 1^{er} janvier 2013
Elodie Boyer